

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR16.38PR**

**concernant**

**une demande de crédit d'investissement de CHF 770'000.- pour le  
remplacement de compteurs et la réalisation de petites extensions sur les  
réseaux eau, gaz, électricité et fibre optique**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 16 janvier 2017.

Elle était composée de Madame Céline EHRWEIN NIHAN et de Messieurs Daniel BURDET, Pierre CHERBUIN, Nicola DI MARCO, David GRANDJEAN, Bart WIND et du soussigné, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de M. le Municipal Pierre DESSEMONTET, de M. Philippe GENDRET, chef de service SEY et de M. Jean-Marc SUTTERLET, chef de section « Electricité et fibre optique ». Nous les remercions pour leur disponibilité, leur présentation du préavis et pour leurs réponses claires et détaillées aux questions des commissaires.

Depuis 2008, les dépenses liées aux remplacements de compteurs et à la réalisation de petites extensions des différents réseaux sont inscrites au plan des investissements, montant de Fr. 770'000.- pour 2017 au compte n° 8002. Chaque année, un crédit cadre est ainsi demandé à notre conseil, permettant au Service des énergies d'avoir la réactivité nécessaire dans un délai relativement court afin de répondre aux besoins mentionnés et de satisfaire ses clients.

Si nous nous référons au crédit de Fr. 744'000.- octroyé par notre conseil en février 2016, l'augmentation de Fr. 26'000.- se justifie par les arguments évoqués par la Municipalité dans le présent préavis, mais aussi par le fait que la population augmente et que la Ville se développe.

La volonté du Service des énergies est de ralentir le remplacement des compteurs actuels dans le but de passer à des compteurs « intelligents » permettant un pilotage efficace eau-gaz-électricité. La Confédération qui doit définir le produit « compteur intelligent » en principe prochainement et l'ouverture du marché de l'électricité ne permettent pas encore de déterminer avec précision les coûts élevés qui seront à prévoir pour Yverdon-les-Bains. Ainsi, la pratique de demander annuellement un tel crédit cadre continuera encore quelques années.

## Conclusion

Après délibération, la commission est convaincue du bienfondé de l'investissement demandé de Fr. 770'000.- et fait suite aux précédents préavis de même contenu acceptés annuellement par le conseil communal depuis 2008. C'est donc à l'unanimité qu'elle vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les articles 1 et 2 de ce préavis, tel que présenté par la Municipalité.

Yverdon-les-Bains, le 21 janvier 2017

Le rapporteur de la commission



Yves Vuagniaux